

**Commune de Monchy-Lagache**  
**Compte rendu de la réunion du lundi 15 décembre 2014 à 19h30**

Approuvé lors du Conseil municipal en date du 24/02/2015

Présents : (P LEVERT (Maire) – Y.BRESOUS- M CAPON -J.HAPPE – JC.ISTE -O BLERIoT A,BORRUECO -R.CAILLEUX- -- P.DUPONT- P.GOURLIN-JB.GRU E.HUBERT- E.PIST- D.WILLEMANN

Absent excusé : D.RIGOLIN (pouvoir à P LEVERT)  
secrétaires de séance A,BORRUECO et JC.ISTE

Ordre du jour :

Approbation du compte rendu de la réunion précédente

Délibération : : Subvention SPA 2014

Délibération : Convention SICAE

Délibération : Décision modificative (remboursement OAT)

Délibération : Rémunération des heures TAP

Délibération : Baux : attribution des parcelles renouvelables.

Délibération : Versement Subvention CCAS (2014)

Questions diverses.

Point N° 1 Approbation des derniers comptes-rendus des réunions précédentes.

Compte rendu du vendredi 03/10/2014

Ce compte rendu fait l'objet de vives observations de la part d'un Conseiller Municipal Afin d'éviter un blocage de la réunion M le Maire accepte de soumettre à l'approbation du Conseil un compte rendu modifié

.Le compte rendu est adopté par 7 voix pour 6 absentions et 2 voix contres  
contre: ( E.HUBERT- JC.ISTE)

abstention : O BLERIoT A,BORRUECO -R.CAILLEUX P.DUPONT P.GOURLIN- E.PIST

pour : Y.BRESOUS- M.CAPON-J.HAPPE- JB.GRU- P LEVERT D.WILLEMANN-  
D.RIGOLIN(délégation)

Compte rendu du vendredi 10/10/2014

Le compte rendu est adopté à l'unanimité

Point N° 2 Délibération : : Subvention SPA 2014

SPA Société Protectrice des Animaux

M le Maire rappelle aux membres du Conseil qu'une convention liant la Commune de Monchy-Lagache et la SPA existe plusieurs années.

Sous la précédente mandature le renouvellement de la convention aurait dû être signée pour 2014 sur la base de 266,80 € (soit 0,40€ par 667 habitants) et 18 € pour enlèvement de chiens errants.

Cette convention de régularisation pour 2014 est adoptée à unanimité

Point N° 3 Délibération : Convention SICAE  
SICAE Société d'Intérêt Collectif Agricole d'Électricité

M le maire fait lecture du renouvellement du contrat d'entretien passé avec la SICAE (Société d'Intérêt Collectif Agricole d'Électricité)  
Cette convention est renouvelable tous les 3 ans.

Mise aux voix , le renouvellement de la convention est adoptée à l'unanimité..

Point N°4: Délibération : Décision modificative (remboursement OAT)  
OTA : Obligation Assimilable du Trésor

M le maire, alerté par le Trésorier Payeur Général, informe le Conseil que suite à une vente d'OAT en 2007, toutes les écritures comptables relatives à cette transaction n'ont pas été passées.  
Afin de régulariser ces écritures un transfert de crédit de 16 610€ est nécessaire du chapitre 011 article 17 au chapitre 67 article 673.

Mise aux voix , cette Décision Modificative est adoptée à l'unanimité..

Point N° 5 : Délibération : Rémunération des heures TAP  
TAP : Temps d'Activités Périscolaires

–

M le maire donne la parole à M HAPPE adjoint chargé de ce dossier.  
Ce dernier remet un bilan financier pour la période du 01/09/ au 15/12/2014.

Fréquentation en hausse durant la deuxième période (Novembre Décembre)

- lundi : 22 enfants répartis dans 2 ateliers
- mardi 22 enfants répartis dans 2 ateliers
- jeudi 33 enfants répartis dans 2 ateliers encadrés par 3 personnes.
- vendredi 22 enfants répartis dans 2 ateliers

*Situation financière* : Elle est saine.

La participation financière de l'État devrait permettre d'assurer tous les frais de ces activités périscolaires

Cet équilibre financier sera réalisé avec les reversements des dotations d'État versées aux communes adhérentes au SISCO de la Vallée de l'Omignon

M HAPPE demande aux membres du conseil d'autoriser le paiement par la commune des heures faites par

- unProfesseur des écoles
- au taux réglementaire selon le décret 66,787 du 14/10/1966 (taux horaire des études surveillées ).
- et d'accepter de lui verser le taux plein

Les 2 demandes sont acceptées à l'unanimité.

**Un animateur territorial** : (Animatrice médiathèque ) de majorer de 50% les heures réalisées pour compenser les temps de préparation nécessaires à la mise en place de ces activités.

La proposition est acceptée à l'unanimité.

**Mme Christine RETOURNÉ** (ATSEM). Pour le moment elle complète ainsi son service SISCO.

Un reversement financier est prévu au SISCO

RPC le choix d'implantation éventuelle entre Croix-Moligneaux et Monchy-Lagache devrait être connu pour la mi janvier.2015.-

### Délibération N° 6 : Baux : attribution des parcelles renouvelables.

M le Maire informe les membres du conseil que lors de la dernière réunion d'adjoints en date du 20/11/2014, il a été décidé à unanimité de proposer au vote du conseil les résolutions suivantes

#### Chemin Tétard

renouvellement du bail à Nicolas RIGAUX pour 18 ares  
renouvellement du bail à Nathalie HENRI-LEFEVRE pour 9,80 ares.

Pour l'attribution des baux à RIGAUX Nicolas et Nathalie HENRI-LEFEVRE : oui à l'unanimité

Parcelles de 17 à 24 d'une part et de 32 à 37 d'autre part d'une superficie de 93,52 ares.

Ces parcelles ne seront pas attribuées pour 2015 en attendant les suites à donner pour d'éventuels moyens d'échanges pour les acquisitions peut-être nécessaires de nouveaux terrains dans le cadre du RPC.

Nous procédons pour cette année à un gel d'attribution.

Pour le gel des attributions des parcelles : 17 à 24 et 32 à 37

Mise au vote ce gel d'attribution est adopté par 9 voix pour, 4 abstentions et 2 contre.

contre: M.CAPON - R.CAILLEUX  
pour -Y.BRESOUS -P.DUPONT P.GOURLIN--J.HAPPE-- JC.ISTE-  
P LEVERT E.PIST- N- D.RIGOLIN(délégation)- D.WILLEMAND  
Abstention- JB.GRU- A,BORRUECO-E.HUBERT- O BLERIoT

### Point N° 7: Délibération : Versement Subvention CCAS (2014)

CCAS : Centre Communal d'Action Social

M le Maire donne la parole à M Y BRESOUS Vice-Président du CCAS .

Ce dernier informe les membres du Conseil que pour 2014 la subvention de 3000€ n'a pas été votée par le conseil municipal précédent.

Il demande donc une régularisation .

Mise aux voix , cette régularisation est adoptée à l'unanimité..

## Point N° 8: Questions diverses.

A ce moment M le maire s'enquiert de savoir s'il y a des questions diverses.  
Personne ne prenant la parole, M le maire reprend la parole pour les informations suivantes.

### ***Situation du secrétariat de Mairie.***

Aurore qui a assuré le remplacement de Pascale depuis décembre 2013 et qui a ensuite travaillé en doublette avec elle à compter du 12/11/2014 a trouvé un poste de secrétaire à plein temps près de chez elle à date d'effet au 01/01/2015 .

Cette nouvelle situation nous oblige à une nouvelle organisation dont des horaires réduits d'ouverture au public ainsi qu'à un réaménagement des horaires et missions d'autres personnels employés par la commune. .

### ***Demande de la famille de DUPARCQ Thierry***

M le Maire informe les membres du conseil qu'il a répondu favorablement à une demande de bornage de propriété route du jeu de paume propriété appartenant à la famille Duparcq,  
Le devis estimatif s'élève à 2916€ il sera à charge pour 50% à la famille DUPARCQ et à 50% à charge de la commune.

### ***Entrevue avec le député***

Thierry DUPARCQ , et J-B GRU (au titre de représentant syndical de la profession agricole)d'une part M le Maire ,et J HAPPE J (2ème Adjoint)d'autre part , ont rencontré M le député de notre circonscription.

### ***Au motif suivant***

La famille DUPARCQ Thierry souhaite obtenir la révision du PLU concernant les pâtures sises le long de la rue du jeu de paume dont ils sont propriétaires..

A l'issue de cette réunion M le Député leur demande de se rapprocher de la DDTM.(Direction Départementale des Territoires et de la Mer). Il ne peut intervenir directement car le dossier PLU est toujours soumis à un recours administratif devant la cour d'appel.

Affaire en cours .

### ***Décharge de Foreste***

M CAILLEUX René en tant que membre délégué à la Communauté de communes du pays Hamois informe les membres du conseil de sa grande crainte de voir disparaître les services la déchetterie de Foreste ;

Si la décision n'est pas prise pour le 31/12/2014 elle le sera très probablement pour le 31/03/2015.

l'ordre du jour étant épuisé, M le maire lève la séance à 21h50.